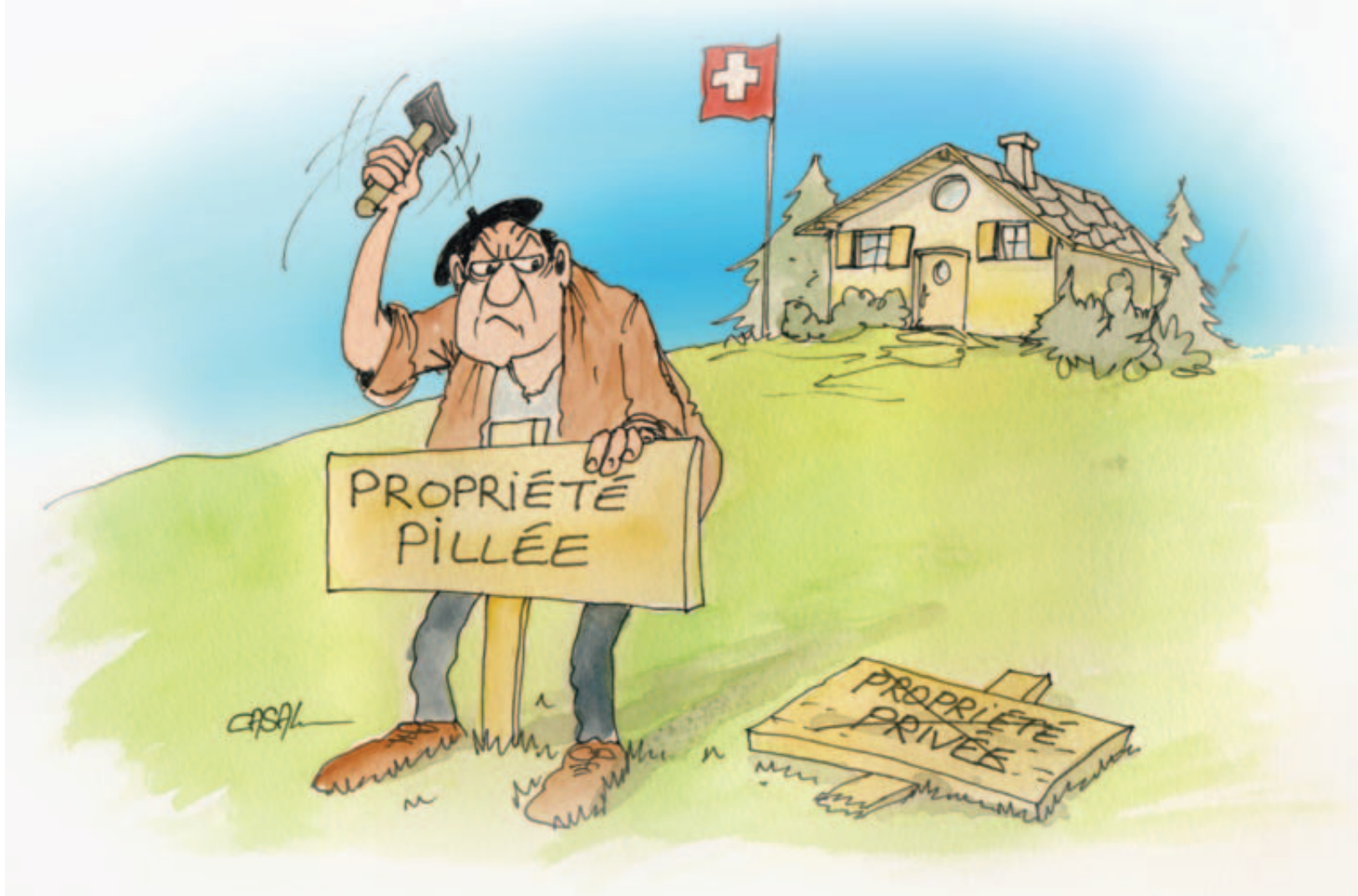


ÉCONOMIE Swissrespect poursuit la lutte contre la convention de double imposition avec la France.

Protéger le droit suisse de la mainmise du fisc français



PIERRE MAYORAZ

La nouvelle convention de double imposition sur les successions avec la France, signée par Eveline Widmer-Schlumpf et le ministre Pierre Moscovici, fâche de nombreux parlementaires et les milieux économiques helvétiques.

Lors de la dernière session de l'année, le Parlement devra se prononcer sur la ratification de ladite convention qui permet une ingérence du droit français en territoire suisse. La France veut en effet prélever un impôt successoral non seulement au do-

micile du défunt comme le prévoit le droit international, mais aussi au domicile de l'héritier. En clair, la France peut taxer les biens immobiliers et mobiliers d'une personne suisse, française ou étrangère domiciliée en Suisse au moment de son décès si elle a des héritiers domiciliés en France depuis au moins huit ans.

Pour l'association Swissrespect, il s'agit d'une immixtion intolérable dans la fiscalité suisse. De plus, la pratique pourrait générer des tendances centralisatrices. La Confédération ne se gênerait plus pour imposer là où la

France le fait sans respect pour la règle fédéraliste qui réserve aux cantons le soin de prélever les impôts successoraux.

Une proposition concrète

Swissrespect dénonce cette convention depuis le début. Au-delà des plaidoyers, l'association propose aujourd'hui une solution concrète. Elle a rédigé, sous l'égide d'un bureau d'avocats spécialiste en droit fiscal, un projet de convention acceptable par le Parlement suisse. Celle-ci maintient le principe de l'imposition des biens immobiliers

de manière exclusive dans l'Etat où ils se situent dès lors que le défunt y résidait.

La clause anti-abus disparaît dans aucune convention signée par la Suisse. Les interprétations possibles de la notion d'abus par l'Administration fiscale française créeraient une incertitude juridique préjudiciable. La convention relative à la méthode d'élimination des doubles impositions est réécrite sur la base des dispositions que la France a signées avec l'Italie le 20 décembre 1990.

Il faut savoir que l'Italie et la Suisse imposent les suc-

cessions et donations un peu de la même manière. Avec ces trois mesures, la nouvelle convention ne permettrait plus au fisc français d'appliquer le droit interne de l'Hexagone à des objets immobiliers situés en Suisse.

Comble du paradoxe, une proposition de loi vise à mettre un terme à cette règle de droit interne français en France même. En cas de ratification de la convention sous la forme proposée actuellement, la règle ne concernerait plus que la Suisse. ●

Texte à consulter dans le détail sur www.swissrespect.ch

ACCORDS FATCA UNE AUTRE INGÉRENCE

Swissrespect met aussi en garde contre une autre ingérence étrangère dans le droit suisse. L'accord entre la Suisse et les Etats-Unis baptisé FATCA impose aux banques suisses de transmettre automatiquement des données financières ou

« Il ne faut pas donner un chèque en blanc à l'Administration US. »



JEAN-DANIEL BALET
MEMBRE FONDATEUR DE SWISSRESPECT

personnelles sur tous les clients qui pourraient avoir un lien direct avec les Etats-Unis. Je ne suis pas touché, pensera le citoyen helvétique lambda. Erreur dans de nombreux cas. La loi d'application des accords FATCA prévoit de suivre le droit américain actuel et son évolution. Cela signifie qu'elle pourrait éventuellement toucher un étudiant qui a suivi deux semestres aux Etats-Unis, quelqu'un qui a de la parenté à New York, une famille qui a visité les parcs nationaux. Bref, tous les critères imaginables peuvent un jour surgir de la boîte à surprises du droit étasunien. C'est pourquoi Swissrespect a décidé d'appuyer, sans participer à la campagne, le référendum lancé contre la loi d'application de l'accord par la Ligue vaudoise et soutenu par les milieux patronaux, le MCG et le Parti pirate, notamment.

« Il ne s'agit pas de mettre en cause FATCA, une loi américaine à laquelle les banques n'ont pas d'autre choix que de se conformer. Mais il ne faut pas donner un chèque en blanc, ne pas accepter de reprendre automatiquement le droit américain qui va varier au fil du temps et des humeurs de l'Administration US. Il faut expliquer la loi d'application au peuple et la lui soumettre, raison pour laquelle un référendum a été lancé », précise Jean-Daniel Balet, membre fondateur de Swissrespect. Les moyens de lutter contre la fraude fiscale existent grâce aux accords d'entraide, explique Swissrespect.

Pas besoin donc d'autoriser les Américains à surveiller automatiquement et systématiquement les citoyens suisses. Ne donnons pas à l'espionnage massif que pratiquent les Etats-Unis dans le monde entier de nouveaux moyens d'accéder à notre sphère privée. ● PM

L'AVIS DE ...



VINCENT RIESEN
DIRECTEUR
DE LA CHAMBRE
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

«Nous ne devons pas plier sans combattre»

Vincent Riesen, quelle attitude a la CVCI par rapport à la loi d'application de l'accord FATCA?

Bien que le Valais ne soit touché que marginalement par cette loi, pour ma part, je la déplore. C'est un symptôme de plus de l'affaiblissement de la diplomatie économique suisse.

Ce déclin trouve ses origines du temps de Micheline Calmy-Rey, qui a privilégié une image humanitaire au détriment des intérêts économiques du pays. Marginalisés dans les organisations internationales comme le G20 ou l'OCDE, nous sommes devenus une cible facile à la merci de nations plus puissantes.

Comment allez-vous lutter contre cette loi d'application?

Cette thématique ne concerne que peu le Valais et le champ dans lequel nous avons le pouvoir d'agir. Nous n'avons pas thématiqué sur le sujet même si, sur le principe, nous y sommes opposés. L'accord réjouit certaines

banques, mais, nous ne pouvons accepter de toujours plier sans combattre contre les diktats des Etats-Unis. Nous souhaitons donc que les milieux les plus touchés se chargent de cette opposition.

Quid de la CDI avec la France?

La CVCI a toujours préféré un vide plutôt qu'une mauvaise convention. Je prends connaissance avec satisfaction de l'action de Swissrespect qui va dans la bonne direction. Enfin une démarche constructive et une association qui ne se contente pas de dénoncer mais propose du concret. Cette démarche remet le curseur au milieu, porte quelque chose de raisonnable.

Il faut que nos relations avec les Etats tiers quittent le domaine du rapport de forces et que la Suisse parle d'égal à égal avec les autres nations. La convention avec la France telle que signée par Eveline Widmer-Schlumpf pourrait léser certains hôtes du Valais et les membres de familles franco-suisse. Il faut donc la rejeter. ● PM

L'AVIS DE ...



BENJAMIN
LEBRETON
AVOCAT
SPÉCIALISTE
EN DROIT FISCAL
À NICE
ET À LAUSANNE

«Maintenant, cela suffit»

Maître Lebreton, pourquoi la Suisse semble-t-elle accepter une telle ingérence dans son droit fiscal?

Le monde économique et une grande partie du monde politique suisses n'acceptent pas cette convention qui propose une sorte de copier-coller du droit français en Suisse. Mais les hautes autorités suisses ont désormais l'habitude de se plier aux diktats de leurs voisins en matière fiscale particulièrement. Eveline Widmer-Schlumpf a signé en trois jours alors qu'elle avait une année pour réfléchir.

Comment lutter contre ces attaques de la Suisse?

Il s'agit en fait surtout d'attaques de la Suisse contre elle-même. La France a besoin d'argent et elle joue ses cartes pour tenter d'en obtenir.

A la Suisse de défendre ses intérêts et non ceux de la France.

On ne peut pas négocier efficacement en cédant tout d'emblée. C'est le principal repro-

che que l'on peut faire aux autorités helvétiques qui n'ont rien obtenu en contrepartie de ce qu'elles ont donné.

Qu'auraient pu faire les négociateurs suisses?

Quand on fait vivre des dizaines de milliers de frontaliers, que l'on est le troisième partenaire économique de la France, il me semble que l'on a des arguments à faire valoir. Et, il faut cesser de permettre aux voisins de la Suisse de la dénigrer et de la traiter de paradis fiscal, ce qu'elle n'est pas.

Comment voyez-vous l'avenir?

Une Suisse aussi faible que celle qui a signé cette convention va subir d'autres attaques, d'autant plus nombreuses qu'elle ne résiste pas.

Il faut dire «maintenant, cela suffit». Et le Parlement peut le faire pour cette convention. Sinon, il y aura référendum et le peuple saura où se trouve son intérêt. ● PM